



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, le directeur général de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le lundi 6 juillet 2026 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112, Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Nature et effets :

Demande numéro 2026-05-0003, produite le 2026-05-28, ayant pour effet :

De permettre, en dérogation aux dispositions du règlement de zonage no 642, l'implantation de conteneurs destinés aux matières résiduelles à moins de 10 mètres de l'emprise de la route 112, l'implantation d'un bâtiment dont l'orientation forme un angle supérieur à 15 degrés par rapport à cette voie, l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant située à moins de 3 mètres de l'emprise de la route 112, l'aménagement d'une aire de stationnement occupant plus de 45 % de la superficie de la cour avant et ne comportant pas la bande boisée de 7 mètres prescrite, ainsi que l'aménagement d'un nombre de cases de stationnement inférieur au minimum requis de 32 cases.

Identification du site concerné :

Lots numéro 6 612 171
Route 112
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Compton

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Ascot Corner ce 19^e jour de juin de l'an deux-mille-vingt-six.

Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jonathan Piché, directeur général de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 19^e jour de juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de juin 2026.

Directeur général